Vaucelles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VAUCELLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Vaucelles, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix huit septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie DAVID, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de membres présents : 12

Mme Annie DAVID, M. Guillaume GAUTIER LAIR, Mme Marie Thérèse MONTAGNE, M. Alain VAUDRY, Mme Jocelyne VAUPRES, Mme Christine LAIR, M. Guillaume DUSSOUS, M. Sébastien SANTA MARIA, M. Frédéric LECOQ, Mme Laëtitia CHARTRIN, Mme Alexia GUELLER, M. Hugo LEMOING.

Absent excusé : 1
M. Arnaud BEAUFILS

Absente : 1
Mme Charlotte ARSON

Secrétaire de séance : Mme Alexia GUELLER

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 19h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Ajout d'un point à l'ordre du jour

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

IV. Délibérations à l'ordre du jour

DÉLIB. 2026-25 – Vente du garage communal, honoraires du géomètre
DÉLIB. 2026-26 – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Pour toute correspondance :
Mme la Maire * Mairie * 1 place de la Mairie * 14400 Vaucelles
Tél. : 09.54.52.76.42 E-mail : mairie.vaucelles@gmail.com

DÉLIB. 2026-27 – Rapport sur la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), Bayeux Intercom

DÉLIB. 2026-28 – Budget principal 2026, décision modificative

DÉLIB. 2026-29 – Médecine du travail pour les agents communaux

V. Questions diverses

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame la Maire *: « Je vous propose de nommer Mme Alexia GUELLER secrétaire de séance. Nous passons au vote ».*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME Mme Alexia GUELLER, secrétaire de séance.

II. Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame la Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : honoraires du géomètre pour la vente du garage communal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Madame la Maire *: « Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 juin 2026». Nous passons au vote ».*

> **Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 juin 2026.

Madame la Maire rend compte au Conseil municipal qu'elle a fait usage de sa délégation selon l'article L.2122-22 du CGCT pour dire que la Commune n'était pas intéressée concernant les Déclarations d'Intention d' Aliéner (DIA) adressées en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

IV. Délibérations à l'ordre du jour

DEL 2026-25 - Vente du garage communal, honoraires du géomètre

Madame la Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réalisation de cette vente, il est apparu que la parcelle cadastrale sur laquelle est située le garage communal comprend également la place publique des Anciens Combattants.

Il est donc nécessaire de procéder à une division parcellaire afin de détacher l'emprise correspondant au garage communal de celle correspondant à la place des Anciens Combattants.

Le coût de cette division parcellaire s'élève selon le devis du Cabinet MERCATOR 2 à 1 009,60 € HT soit 1 211,52 € TTC (devis moins cher retenu).

Ces frais n'ayant pas été prévus lors de la délibération initiale autorisant la vente, Madame la Maire, propose au Conseil municipal de les répartir à parts égales entre la commune et l'acquéreur.

Madame [redacted] intéressée à l'affaire, quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition de Madame la Maire.

DEL 2026-26 - Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

INSTITUTION ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Madame la Maire de Vaucelles, expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Madame la Maire propose au Conseil municipal l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

DEL 2026-27 - Rapport sur la CLECT 2026 (Bayeux Intercom)

Par arrêté préfectoral du 17 mars 2017, et conformément à la Loi Notre, la compétence **« Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »** a été transférée à Bayeux Intercom, au 1er janvier 2017.

4 communes étaient concernées par la modification de l'attribution de compensation au moment du transfert.

De ce fait, Bayeux Intercom a en charge la gestion des bâtiments et notamment la location des ateliers à différentes entreprises.

La Société SOMATEC Maintenance, actuellement locataire d'un bâtiment sur la Ville de Bayeux, s'est manifestée pour pouvoir acheter le Bâtiment D qu'elle loue à Bayeux Intercom.

Afin de pouvoir formaliser cette vente, Bayeux Intercom doit restituer le bâtiment D à la Ville de Bayeux en mettant fin à sa mise à disposition et permettre ainsi à la commune de Bayeux de procéder à la vente.

Pour cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 4 juin 2026. Elle a adopté le rapport faisant état de l'évaluation des produits transférés.

Le rapport de la CLECT doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants la notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer l'attributions de compensation entre la Ville de Bayeux et Bayeux Intercom, sur la base de ce rapport.

Il est proposé à la présente assemblée, de se prononcer sur le rapport joint de la CLECT, qui a été adopté à l'unanimité, le 4 juin 2026, par les membres de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu l'adoption en CLECT, le 4 juin 2026, du rapport ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport adopté par la CLECT le 4 juin 2026 ;

Considérant que dans le cadre d'un projet de cession au profit de la SAS SOMATEC MAINTENANCE, la Ville de Bayeux sollicite la restitution de l'ensemble dit « atelier relais D » situé au 5 Rue Germaine Limeul à Bayeux, constitué d'un bâtiment de 250 m² sur un terrain de 1 076 m² cadastré AR 149 ainsi que la moitié indivise de la voirie cadastré AR 148 d'une surface de 257 m² (cf. annexe 1) ; que La SAS SOMATEC MAINTENANCE occupe, depuis sa création en 2020, l'atelier relais D situé au 5 Rue Germaine Limeul à Bayeux dans le cadre d'un bail dérogatoire (prorogation du bail initial, à échoir au 31 décembre 2026). Cette entreprise est spécialisée dans l'usinage et la maintenance industrielle ; que compte tenu du fort développement de l'entreprise, Ian LECLERC, le fondateur et dirigeant de l'entreprise a fait part en 2025 de son souhait d'acquérir l'ensemble dit « atelier relais D », afin de pérenniser son activité ;

Considérant que ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission ;

DÉCIDE :

D'approuver le rapport de la CLECT du 4 juin 2026, portant sur la restitution d'un « atelier relais D » situé au 5 Rue Germaine Limeul à Bayeux à la Ville de Bayeux, figurant en pièce jointe et faisant état de l'évaluation des produits transférés, ainsi que la décomposition des attributions de compensation projetée en cas de restitution, relatif à la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », comme suit :

BAYEUX	
AC versée précédemment par BIC:	684 172,50
Produits transférés:	-4 689,19
PROPOSITION NOUVELLE AC:	679 483,31

A verser par BIC (hors mutualisation)

DEL 2026-28 - Budget principal 2026, décision modificative

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- **CONSIDÉRANT** que les crédits ouverts aux articles, ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants,
- **DÉCIDE** de modifier l'inscription comme suit :

Décision modificative n° 01 – Autres charges sociales (cotisations retraites)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
11	611	Contrat prestation de services	- 2 500,00 €	12	6470	Autres charges sociales	+ 2 500,00 €
	TOTAL DEPENSES FCT		- 2 500,00 €		**TOTAL RECETTES FCT**		+ 2 500,00 €

Le Conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

DEL 2026-29 – Convention du service santé au travail du Centre de Gestion pour les agents

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive.

Madame la Maire présente au Conseil la convention du Centre de Gestion du Calvados.

Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- **Décide** d'adhérer, à compter du 1er janvier 2027, à la convention du service Santé au travail du Centre de Gestion du Calvados,
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Calvados.
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

V. Questions diverses

Bons de rentrée scolaires

Une aide de 20 € par enfant est attribuée sous la forme de bons de rentrée scolaire, par l'intermédiaire de Bayeux Intercom.

Ouverture du chemin rural n°4 (Moulin Morin)

Dans le cadre du projet de réouverture du chemin rural, des courriers ont été adressés à l'ensemble des propriétaires des parcelles agricoles concernées.

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie commémorative du 11 Novembre se déroulera cette année sur notre commune. Une messe sera célébrée à cette occasion, suivi d'un vin d'honneur organisé à la salle communale.

Bar participatif

La prochaine ouverture est prévue le vendredi 25 septembre 2026.

Chantiers des bénévoles

Les chantiers réalisés par les bénévoles de notre commune au cours de l'année 2026 sont désormais achevés. Les travaux ont principalement porté sur la restauration des murs du cimetière communal. La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur engagement, leur disponibilité et la qualité du travail accompli.

Fermeture définitive de la déchèterie

Le SEROC fermera la déchèterie de Vaucelles le 30 novembre 2026.

Cabinet de podologie de Vaucelles

Les représentants du cabinet de podologie ont de nouveau sollicité la mairie afin de signaler les dégradations constatées sur le parking de leur clientèle, qu'ils attribuent aux roseaux plantés aux abords de leur parking (domaine public).

Un devis sera demandé afin d'évaluer le coût des travaux nécessaires pour remédier à cette situation.

Travaux dans le lotissement des hauts de vaucelles

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduire (PMR), le portique permettant le passage des vélos situé dans le lotissement des Hauts de Vaucelles va être réhaussé afin de faciliter le passage de véhicules adaptés, notamment les tricycles.

Clos Saint Symphorien

Madame la Maire fait part au Conseil municipal des problèmes récurrents de stationnement au Clos Saint Symphorien. Il faudra également étudier la matérialisation des places de stationnement ainsi qu'une place PMR.

Canicule 2026

Madame la Maire fait un point sur l'épisode de canicule survenu au cours de l'été 2026 et évoque l'actualisaiton du registre communal des personnes vulnérables, destiné à faciliter leur identification et leur accompagnement durant ces épisodes caniculaires.

Travaux 4ème tranche – aménagement du bourg

Il est précisé qui les travaux relatifs à la 4ème tranche du programme d'aménagement du bourg débuteront au cours de l'année 2027.

Mutuelle communale

Madame la Maire informe le Conseil municipal que l'assureur AXA a proposé de réaliser une étude portant sur la mise en place d'une mutuelle communale. Elle sera présentée prochainement au Conseil municipal.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Madame la Maire informe le Conseil municipal que l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est souhaitable et qu'il nécessitera un travail de concertation entre les différents acteurs concernés.

Commission environnement

La prochaine réunion de la commission environnement de Bayeux Intercom est fixée au 15 octobre 2026.

Mise en place d'un atlas de la biodiversité

Madame VAUPRES, conseillère municipale, propose de se rendre dans une commune ayant déjà mis en place cet atlas afin de bénéficier d'un retour d'expérience sur sa réalisation et son fonctionnement. Elle sera accompagnée par Madame GUELLER. Elles présenteront ensuite les conclusions de cette visite.

Soirée aux flambeaux

Il est rappelé que la soirée aux flambeaux se déroulera le vendredi 18 décembre 2026.

A cette occasion, un concert sera organisé en l'église de Vaucelles suivi d'une retraite aux flambeaux. La soirée se poursuivra par un moment de convivialité.

Comité de rédaction du « Grain de Sel »

Madame la Maire propose la création d'un comité de rédaction chargé de l'élaboration de la revue communale. Messieurs DUSSOUS et SANTA MARIA, conseillers municipaux et Madame GUELLER, conseillère municipale, se portent volontaires pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 26 novembre 2026 à 19h00.

Alexia GUELLER,
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance

Annie DAVID,
Maire

MAIRIE de VAUCELLES (CALVADOS)